

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU VAL SAINT-FRANCOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. René Pelletier, maire  
M. Michel Brien, conseiller (17 h 50)  
M. Denis Bruneau, conseiller  
M. Olivier Grenier, conseiller  
M. Pierre Lalonde, conseiller  
M. François Lamarche, conseiller (17 h 15)  
Mme Annie Vincent, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

Session  
extraordinaire du  
19 avril 2010

**Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2010  
à 17 h 00, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine**

**OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES**

La séance extraordinaire est ouverte à 17 h 05 par René Pelletier, maire de Racine.  
André Courtemanche, Directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Dossier vente et/ou échange de terrains municipaux
2. Dossier rue Ferland, résolution pour accepter la rue comme rue publique privée donnant droit ou accès à notre terrain de l'ancien puits numéro 5 ;
3. Dossier offre d'achat pour le terrain du garage de Pierre-Paul Lussier
4. Période de questions

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier,

2010-04-116  
Adoption de l'ordre  
du jour

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu, en y ajoutant les points suivants :

5. Résolution d'autorisation de dépenses pour une demande d'avis juridique concernant la manière de procéder à la vente aux enchères des terrains municipaux;
6. Résolution d'autorisation de dépenses pour la Fête des voisins ;
7. Résolution donnant le mandat d'amorcer le processus d'exclusion des terrains adjacents à l'abattoir et la station d'épuration de la zone verte ;

2010-04-117  
Renonciation à  
l'avis de  
convocation

ATTENDU QUE tous les membres du conseil sont présents à ladite session, il est proposé par Mme la conseillère Annie Vincent et accepté à l'unanimité des conseillers présents que tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de ladite session spéciale, le tout conformément à l'article 157 du Code municipal.

**1. Dossier vente et/ou échange de terrains municipaux ;**

CONSIDÉRANT QUE dans le but de développer certains projets, la municipalité songe à vendre le terrain municipal (numéro de lot 1824901) ;

CONSIDÉRANT QUE pour le lot 1824901 la municipalité n'a pas droit de passage ou autre entente qu'un droit de passage pour la

réparation du réseau d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette optique, la municipalité a rencontré M. Yvon Arès, promoteur du développement Arès, dans le but de lui offrir d'agrandir son lot 2296376, gratuitement, afin de le rendre conforme à la construction et qu'en échange, la municipalité lui demande sa collaboration à autoriser un droit de passage à un éventuel acheteur du lot 1824901 que la municipalité espère mettre en vente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a rencontré M. André Desmarais, promoteur du développement Desmarais, qui voulait que la municipalité lui rétrocède le terrain du puits situé sur le lot 2554903 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre, M. Desmarais et la municipalité, se sont entendus sur un échange de terrains, soit le lot 2554903 contre un terrain de 60 pieds au bout de la rue de la Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE M. Desmarais demande à la municipalité de reconsidérer l'article 14 concernant la surveillance de travaux et l'article 17 concernant le partage des coûts et paiement ;

2010-04-118  
Dossier vente et/ou  
échange de terrains  
municipaux

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que, compte tenu que M. Arès n'accepte pas l'offre d'échange d'un bout de terrain et refuse la demande de droit de passage pour le lot 1824901, le conseil envisage plutôt de vendre les lots 1824890 et 1824891 ensemble en les fusionnant, dans le but qu'un éventuel acheteur n'ait qu'une seule taxe d'eau à payer ou selon toute autre formule que le conseil pourrait déterminer.

Que la municipalité vende le ou les terrain(s) par soumission publique, au plus offrant, le prix de base étant fixé au montant de l'évaluation municipale, conditionnellement que l'acquéreur s'engage à construire dans un délai de douze mois ou selon toutes conditions que le conseil pourra déterminer.

Que la municipalité étudie la possibilité d'échange de terrain avec M. Desmarais.

Que la municipalité accepte de se pencher à nouveau sur le règlement 133-05-2007 afin d'y apporter éventuellement des modifications.

## **2. Dossier rue Ferland, résolution pour accepter la rue comme rue publique privée donnant droit ou accès à notre terrain de l'ancien puits numéro 5 ;**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a découvert que des permis de construction ont été émis sans que le chemin municipal n'ait été proclamé rue privée municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a offert à M. Arès de régulariser la situation en proclamant la rue Ferland, rue privée municipale, ce qui lui permettrait de vendre son terrain dans le but de construire une résidence ;

CONSIDÉRANT QUE M. Arès a refusé l'offre de régularisation de sa rue;

2010-04-119  
Dossier rue  
Ferland, résolution  
pour accepter la rue  
comme rue  
publique privée  
donnant droit ou  
accès à notre  
terrain de l'ancien  
puits numéro 5

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que considérant que M. Arès a refusé l'offre de la municipalité, que la municipalité laisse la situation dans l'état actuel créant ainsi une irrégularité et des refus lors de toutes demandes de permis de permis de construction dans la rue Ferland.

### 3. Dossier offre d'achat pour le terrain du garage de Pierre-Paul Lussier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité projette d'acquérir le terrain du garage de M. Pierre-Paul Lussier ;

CONSIDÉRANT QUE pour avoir une idée du niveau de contamination, il y a lieu d'effectuer des tests de sols ;

2010-04-120  
Dossier offre  
d'achat pour le  
terrain du garage de  
Pierre-Paul Lussier

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise la somme de 10 000 \$ plus les taxes applicables afin d'effectuer une étude du niveau de contamination (phase 1 et 2) du terrain de M. Pierre-Paul Lussier.

Que M. le maire René Pelletier et M. le Directeur général et secrétaire trésorier André Courtemanche soit mandatés pour demander à M. Pierre-Paul Lussier l'autorisation d'effectuer des prélèvements sur son terrain.

Que M. le maire René Pelletier et M. le Directeur général et secrétaire trésorier André Courtemanche soit mandatés pour débiter les demandes de subvention dans le but de faire éventuellement une offre d'achat.

### 4. Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

### 5. Résolution d'autorisation de dépenses pour une demande d'avis juridique concernant la manière de procéder à la vente aux enchères des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder par soumission publique pour la vente de terrains municipaux ;

2010-04-121  
Résolution  
d'autorisation de  
dépenses pour une  
demande d'avis  
juridique concernant la  
manière de procéder à  
la vente aux enchères  
des terrains  
municipaux;

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité autorise M. le Directeur général et secrétaire trésorier André Courtemanche a demander un avis juridique auprès de Martel, Brassard, Doyon, avocats dans le but de connaître la manière de procéder lors de soumission publique .

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2010 pour ladite dépense.

---

André Courtemanche  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### 6. Résolution d'autorisation de dépenses pour la Fête des voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau québécois de villes et villages en santé invite les municipalités du Québec à participer à la Fête des Voisins en juin 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE cette fête permet de renforcer le sentiment d'appartenance, d'entraide et de solidarité dans les communautés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé de participer à la Fête des Voisins en 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà voté une dépense d'un maximum de 500 \$ pour l'achat de matériel promotionnel (résolution 2010-03-79) ;

CONSIDÉRANT QUE le comité a tenu une réunion pour organiser la journée et que des fonds supplémentaires pour l'événement seront nécessaires ;

2010-04-122  
Résolution  
d'autorisation de  
dépenses pour la  
Fête des voisins

Il est proposé par M. François Lamarche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que ce conseil municipal autorise un montant maximum de 1500 \$ pour l'organisation de l'activité incluant l'achat de matériel promotionnel prévu à la résolution 2010-03-79.

Que M. le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2010 pour ladite dépense.

---

André Courtemanche,  
Directeur général et secrétaire trésorier

**7. Résolution donnant le mandat d'amorcer le processus d'exclusion des terrains adjacents à l'abattoir et la station d'épuration de la zone verte ;**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite amorcer le processus d'exclusion des terrains adjacents à l'abattoir et la station d'épuration de la zone verte afin d'y établir des petites et moyennes industries légères ;

2010-04-123  
Résolution donnant  
le mandat  
d'amorcer le  
processus  
d'exclusion des  
terrains adjacents à  
l'abattoir et la  
station d'épuration  
de la zone verte

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que M. le maire René Pelletier et M. le Directeur général et secrétaire trésorier André Courtemanche soient mandatés à amorcer le processus d'exclusion des terrains adjacents à l'abattoir et la station d'épuration de la zone verte afin d'y établir des petites et moyennes industries légères.

Que M. le maire René Pelletier et M. le Directeur général et secrétaire trésorier André Courtemanche soient mandatés pour rencontrer le propriétaire des terrains adjacents pour lui expliquer le projet et connaître son intérêt dans le dossier.

Que M. le maire René Pelletier et M. le Directeur général et secrétaire trésorier André Courtemanche soient mandatés pour faire une entente avec le propriétaire des terrains afin de fixer un montant de vente pour ses terrains.

**LEVÉE DE LA SESSION**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette session ayant fait l'objet de discussions et/ou de résolutions, le cas échéant,

2010-04-124  
Levée de la session

M. le conseiller Denis Bruneau, propose la levée de la session à 18 h 45.

---

M. René Pelletier  
Maire

---

M. André Courtemanche  
Directeur général et secrétaire  
Trésorier

---